

ART2026-32 ARRETE DE CIRCULATION ET AUTORISATION PORTANT PERMISSION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES,

Vu les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-6 du Code général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et de la voirie routière,

Considérant la demande de l'entreprise SAS TEAM RESEAUX sise 28 Rue d'Avrilly à EVREUX, représentée par Madame Valérie BROSSE,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la commodité et la sécurité des usagers sur les voies communales,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1 :

L'entreprise SAS TEAM RESEAUX, interviendra sur la Rue des Coutures, pour procéder au chantier de pose de compteur et branchement au réseau ENEDIS. La circulation sera alternée manuellement. Le stationnement est interdit sauf pour les véhicules de l'entreprise. Les travaux se dérouleront du 28 septembre 2026 au 28 octobre 2026.

Article 2

Les prescriptions de l'article 1er seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur mise en place par l'entreprise.

Article 3

Cet arrêté sera affiché à la Mairie et aux abords immédiats du lieu du chantier.

Article 4

M. le Commandant de Brigade de Cormeilles est chargé de l'exécution du présent arrêté. L'arrêté lui sera adressé ainsi qu'au demandeur.

A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 21/09/2026
Gwénaél TOURAINE, Maire

